

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Treizième séance – Samedi 30 septembre 2006, à 8 h

**Présidence de M. Roberto Brogini, président**

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Alexandre Chevalier, Guy Dossan, Eric Fourcade, Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi, M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued, M. David Metzger, M<sup>me</sup> Annina Pfund et M. Frédy Savioz.*

Assistent à la séance: *M. André Hediger, maire, M. Patrice Mugny, vice-président, MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 31 août 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 septembre et mercredi 13 septembre 2006, à 17 h et 20 h 30, et pour samedi 30 septembre 2006, à 8 h et 10 h.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M. Eric Ischi. Je prie notre secrétaire M. Jean-Pierre Oberholzer de bien vouloir nous la lire.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 12 septembre 2006

*Concerne:* Démission du Conseil municipal

Monsieur le président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil municipal, démission qui ne prendra effet qu'après la prestation de serment de mon successeur.

Cette décision, pas nécessairement facile à prendre, est motivée principalement pour deux raisons:

1. Comme vous le savez certainement, les statuts de mon parti ne me permettent pas le double mandat, sauf pour motif exceptionnel.
2. La charge de député et de conseiller municipal est extrêmement lourde, même pour le retraité que je suis et qui aspire encore à quelques loisirs, et ce double mandat ne me permet pas un travail sérieux et approfondi.

J'ai pu vivre, durant ces trois années, une excellente expérience qui me laissera des souvenirs intéressants, notamment les bons contacts avec les membres de ce Conseil et les débats fructueux dans les commissions spécialisées. A toutes et à tous, je souhaite une bonne suite pour vos travaux.

Enfin, un grand merci à tout le personnel du Secrétariat du Conseil municipal qui assure, avec compétence et amabilité, toute la logistique de notre parlement délibératif.

Monsieur le président, je vous souhaite une excellente fin de mandat présidentiel et vous prie de croire à mes salutations les meilleures.

*Eric Ischi*

**Le président.** Nous avons également reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M. Lionel Ricou. Je prie M. Oberholzer de nous la lire.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 14 septembre 2006

*Concerne:* Ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève

Monsieur le président,

Par le présent courrier, je vous informe de ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève pour le mardi 10 octobre 2006 à 19 h. Mon remplaçant pourra ainsi prêter serment lors de la séance de ce même jour débutant à 20 h 30.

Comme je suis passionné par la *chose publique* depuis mon enfance, cette décision de quitter votre Conseil a été particulièrement douloureuse à prendre. Elle est motivée par une nouvelle activité professionnelle en tant que responsable du secteur politique d'une association faîtière dont les locaux sont en ville de Berne. En raison de la distance entre Berne et Genève, j'ai estimé que les conditions nécessaires pour continuer à assumer ce mandat municipal n'étaient plus remplies.

Les trois années au cours desquelles j'ai siégé au sein de votre Conseil furent riches en enseignements. J'ai aussi bien appris à connaître les règles éminemment subtiles de fonctionnement d'une assemblée parlementaire qu'à négocier des projets avec les élus des autres groupes. J'ai également pris conscience que le mandat d'élu municipal est très exigeant et requiert une grande disponibilité d'esprit et de temps, ce qui n'est pas toujours compatible avec une vie de famille et une activité professionnelle. J'ai enfin pu constater que la plupart de mes collègues s'impliquent avec beaucoup d'ardeur et de conviction dans un travail qui est hélas souvent mal compris et mal perçu hors de cette enceinte.

A l'heure de vous adresser ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève, je souhaite exprimer toute ma gratitude aux électrices et électeurs

qui m'ont donné la chance de vivre cette aventure parlementaire extraordinaire au service de notre cité. Ma reconnaissance va également à mes compagnons de route et amis démocrates-chrétiens, Alexandra, Odette et Nelly, Robert, Jean-Charles et Didier, qui, dès ma deuxième année de présence au sein de ce Conseil, m'ont confié la lourde mission de représenter notre groupe à la commission des finances. En raison des choix politiques que les budgets traduisent, ce sont incontestablement les discussions budgétaires et sur les comptes qui m'auront le plus marqué. Enfin, j'aimerais exprimer toute la satisfaction que j'ai eue à collaborer avec chaque élu, quel que soit son bord politique.

Je souhaite à tous les membres de votre Conseil une excellente fin de législature et leur adresse mes amicales salutations.

*Lionel Ricou*

**Le président.** Monsieur Ricou, nous vous souhaitons bonne continuation dans vos nouvelles fonctions professionnelles, et bon séjour à Berne! Mais vous continuerez d'habiter Genève, n'est-ce pas? (*Approbaton de M. Ricou.*) Vous serez donc «navetteur»... Eh bien, bon train! (*Applaudissements.*)

Nous avons reçu la lettre de démission de la Fondation d'art dramatique de Genève de M. Steve Schläppi. Ce courrier a été adressé à M. Pascal Rubeli, qui nous l'a transmis. L'élection du remplaçant de M. Schläppi aura lieu au mois d'octobre. Je prie M. Oberholzer de bien vouloir nous lire ce courrier.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 1<sup>er</sup> août 2006

Je soussigné Steve Schläppi, né le 11 septembre 1975 à Lausanne (VD) et résidant à ce jour au 31, rue des Vollandes, 1207 Genève, remet à M. Pascal Rubeli (membre de l'Union démocratique du centre – Genève) ma démission du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève et lui donne tout pouvoir afin de me remplacer au mieux des intérêts de l'Union démocratique du centre, ainsi que de la Fondation d'art dramatique de Genève.

*Steve Schläppi*

**Le président.** Enfin, nous avons reçu une quatrième lettre de démission: celle de M<sup>me</sup> Laurence Andersen, qui démissionne du Parti libéral genevois.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 27 septembre 2006

*Concerne:* Mandat de conseillère municipale

Monsieur le président,

Par la présente, je tiens à vous informer de ma démission du Parti libéral genevois en date du 11 septembre 2006, et par conséquent du groupe municipal s'y rattachant.

J'ai aussitôt rejoint le parti de l'Union démocratique du centre – Genève et siégerai dès lors dans ses rangs.

En vous remerciant d'en prendre bonne note, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de ma parfaite considération.

*Laurence Andersen*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, le bureau du Conseil municipal, lors de sa séance du jeudi 28 septembre 2006, a décidé que les membres du Conseil municipal qui changeraient de parti en cours de législature auraient la possibilité de siéger dans les commissions pour représenter le groupe qu'ils ont rejoint, cela en fonction de l'article 5, alinéas 2 et 3 du règlement du Conseil municipal. Néanmoins, ces personnes ne pourront obtenir de jetons de présence lors de leur participation aux caucus du parti qu'elles ont rejoint. En complément à cette décision, le bureau reverra ces dispositions du règlement du Conseil municipal d'ici la fin de la législature et proposera des modifications.

J'ai une autre communication en forme de rappel, Mesdames et Messieurs. Vous avez reçu par courrier électronique la demande de remettre vos cartes AVS au Secrétariat du Conseil municipal, ainsi qu'un questionnaire, que vous êtes priés de lui retourner dûment rempli.

### **3. Prestation de serment de M. Richard North, remplaçant M. Jean-Pierre Oetiker, conseiller municipal démissionnaire.**

*M. Richard North est assermenté. (Applaudissements.)*

#### **4. Election de quatre représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève (Constitution de la République et canton de Genève, art. 159, al. 1, lettre c) (RCM, art. 129, lettre A).**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant de demander le nom des candidats, je vous informe que j'ai reçu un courrier de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat et président du Département du territoire, qui signale à notre Conseil que, «s'agissant d'assurer une répartition équitable des sexes au sein des commissions officielles, ainsi que le prescrit la loi concernant les membres des commissions officielles, vous m'obligeriez en veillant à proposer des candidatures féminines en nombre suffisant». En effet, l'article 5 A, alinéa 2 de la loi, sous le titre «Critères de composition des commissions officielles», stipule que les institutions doivent veiller à une représentation équitable des sexes et des forces politiques. Je demande maintenant le nom des candidats pressentis pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève.

**M. Alexis Barbey (L).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce la candidature de M. Jean-Luc Persoz.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Pour sa part, le groupe démocrate-chrétien a le plaisir de présenter la candidature de Didier Bonny. Notre groupe considère qu'il sera un digne successeur de l'actuel représentant démocrate-chrétien au sein du conseil d'administration des Services industriels de Genève (SIG).

Chers collègues, je ne vais pas vous faire l'hagiographie de Didier Bonny... Vous savez qu'il a présidé de nombreuses commissions, en particulier celle des finances. A une époque où la politique de l'énergie est confrontée – et elle le sera de plus en plus – à des choix stratégiques et tactiques d'approvisionnement, les distributeurs d'énergie doivent régler des questions de structuration et d'organisation interne. Je crois qu'il est important de souligner que, dans ce contexte qui deviendra de plus en plus difficile, Didier Bonny saura – comme il l'a prouvé lors des discussions budgétaires – garder la tête froide de l'analyste du budget qui maîtrise les finances, tout en se montrant capable d'examiner les problèmes avec son cœur de démocrate-chrétien!

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI).** L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose la candidature de Pierre Vanek. Comme vous le

savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est de longue date opposé au nucléaire. Il a été membre fondateur de ContrAtom, association qu'il a d'ailleurs présidée des années durant. Il s'est battu, au parlement cantonal comme au sein des SIG, pour éliminer la part du courant nucléaire dans notre canton et notre ville. Si, grâce au courant Vitale, nous avons aujourd'hui accès à un courant hydraulique et renouvelable, c'est en large partie grâce à l'engagement de Pierre Vanek.

Evidemment, il représente cette frange conséquente de la gauche et des Verts qui, dès le début, s'est opposée au processus de libéralisation et de privatisation de l'électricité et du secteur électrique en général. Pierre Vanek a fait partie de la poignée de militants qui, à la fin de l'année 2000, ont lancé le référendum populaire fédéral contre la loi sur le marché de l'électricité (LME). Il est également l'un des auteurs de l'initiative populaire visant à ancrer dans le droit cantonal le monopole des services publics – c'est-à-dire des SIG – en matière d'eau, de gaz et d'électricité, afin que soit respectée la volonté populaire en la matière.

En ce moment de notre histoire où l'avenir électrique est absolument incertain, où des projets de LME bis sont en discussion au Parlement fédéral – notre candidat y siège, d'ailleurs – et où le lobby atomique fait des pieds et des mains pour relancer des projets de construction de centrales nucléaires dans notre pays, la présence de Pierre Vanek au sein du conseil d'administration des SIG contribuera à ce que cette entreprise de service public garde et renforce ce double cap: service public et orientation conforme à la volonté populaire d'une politique énergétique antinucléaire et écologique.

Bien sûr, au-delà de ses convictions et de son engagement, Pierre Vanek, élu par le conseil d'administration au bureau des SIG, travaille au quotidien de manière efficace, constructive, voire largement consensuelle avec des représentants d'autres courants politiques comme avec la direction de l'entreprise. Il a pu démontrer qu'il avait les qualités et les compétences nécessaires pour contribuer à faire avancer celle-ci dans la bonne direction, comme le prouvent les résultats significatifs obtenus ces dernières années par les SIG. A noter qu'il préside également la commission de recours en matière de statut du personnel et que, à ce titre, il a fait preuve de qualités de jugement et d'impartialité qui font de lui bien plus qu'un simple représentant de notre courant politique.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, à accorder vos suffrages à Pierre Vanek et à le reconduire ainsi dans son mandat au sein du conseil d'administration des SIG.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Monsieur le président, j'ai écouté très attentivement l'extrait de la lettre du Conseil d'Etat dont vous nous avez donné lecture. Pour satisfaire à la demande qu'elle exprime, les Verts ont le plaisir de

soumettre aux suffrages du Conseil municipal la candidature de Caroline Schum. Beaucoup ici la connaissent, puisqu'elle a siégé parmi nous dans cette enceinte et a même présidé la commission Agenda 21.

Chers collègues, je vous rappelle brièvement que Caroline Schum est ingénieure diplômée de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en environnement, et qu'elle a également suivi une formation en gestion financière et comptable. Elle est passionnée par les questions énergétiques, et ses expériences professionnelles lui ont permis d'acquérir des connaissances très élargies et très pointues dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la gestion des déchets. Depuis plusieurs années, elle est analyste environnementale et sociale, spécialisée dans les stratégies de développement durable des entreprises. Nous pensons qu'elle assumera sa tâche au conseil d'administration des SIG avec beaucoup de compétence.

**Le président.** Vous avez demandé la parole, Monsieur Barbey? Vous avez un deuxième candidat à proposer?

**M. Alexis Barbey (L).** Non, Monsieur le président, mais étant donné l'abondance des candidatures proposées pour ces quatre sièges au sein du conseil d'administration des SIG, il me paraît nécessaire de faire un petit complément de présentation sur la personnalité de M. Persoz.

**Le président.** Je vous donnerai la parole tout à l'heure, une fois que les autres candidats auront été présentés, si vous voulez bien.

*M. Alexis Barbey.* Très volontiers!

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste a le plaisir et le privilège de vous présenter comme candidat M. Eric Peytreman. Physicien de formation, il est docteur ès sciences et se préoccupe depuis de nombreuses années des questions d'énergie et d'environnement. Il est particulièrement préoccupé par la double crise mondiale que nous vivons actuellement, à savoir l'épuisement des énergies fossiles et l'impact de la consommation de celles-ci sur l'environnement – notamment en ce qui concerne le réchauffement de la planète. M. Peytreman s'engagera pour un service public efficace et respectueux de l'environnement, c'est pourquoi nous soumettons sa candidature à vos suffrages.

Par ailleurs, Monsieur le président, puisque j'ai la parole, je suis au regret de vous dire que le groupe socialiste n'obtempérera pas aux consignes de M. Cramer. En revanche, nous lui proposons de balayer devant sa porte, puisque le Conseil d'Etat n'est composé que d'hommes...

**Le président.** Monsieur Deshusses, la disposition légale sur la représentation équitable des sexes n'émane pas de M. Cramer, mais du Grand Conseil!

**M. Guy Jousson (T).** Le Parti du travail confirme M. Félix Dalang dans son mandat au sein du conseil d'administration des SIG, où il siège déjà. M. Dalang est très intéressé et très motivé, et en plus il est ingénieur. C'est donc sur lui que nous portons notre choix.

**M. Pierre Maudet (R).** Mesdames et Messieurs, chers collègues, le groupe radical n'a pas de candidat à présenter. En revanche, nous sommes extrêmement surpris de voir l'Alternative présenter quatre candidats pour quatre sièges. Cela nous rappelle les heures que nous avons vécues, lors de la législature précédente, au début de l'année 1999. C'était un pur scandale, une véritable OPA de l'Alternative sur les conseils dans lesquels la représentation du Conseil municipal n'est pas de un représentant par parti.

Ce matin, je suis stupéfait de constater que la gauche ne respecte pas la règle du partage des sièges que nous avons définie. Selon ce principe, s'il y a quatre sièges à occuper, par exemple, chaque partie doit en laisser au moins un – sinon deux – à la partie adverse.

Je trouve l'attitude de l'Alternative d'autant plus scandaleuse que, au Grand Conseil, la majorité de droite qu'elle se plaît à fustiger en d'autres occasions joue le jeu! Par exemple, elle laisse une représentante des Verts devenir vice-présidente du Grand Conseil... (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, vous devez reconnaître ce fait: au cours de la présente législature, lorsqu'un conseil d'administration – qu'il s'agisse de celui de l'Hospice général, de la Banque cantonale de Genève ou autres – voit se réduire le nombre de ses membres, le Grand Conseil y délègue toujours un représentant de la gauche, puis un représentant de la droite, en alternance. Oui, Mesdames et Messieurs, la droite joue le jeu au niveau de l'Etat, mais l'Alternative n'est pas capable de faire de même à la Ville! C'est inadmissible!

La gauche bafoue le premier des principes sur lesquels elle se base, c'est-à-dire le respect des minorités, qui figure pourtant en bonne place dans son discours de législature! Nous ne pouvons pas tolérer cela, Mesdames et Messieurs!

Nous, membres de l'opposition, représentons 45% de l'électorat, et vous n'êtes pas fichus de nous laisser un siège au sein du conseil d'administration des SIG. C'est un aveu de faiblesse! Vous avez besoin d'écraser pour exister, c'est inacceptable! (*Brouhaha.*)

**Le président.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, je vous demande un peu de calme. Monsieur Maudet, vous n'avez pas de candidat à présenter; je veux bien entendre votre déclaration mais, s'il vous plaît, modérez un peu vos propos. Ensuite, nous passerons au vote. Je dois encore donner la parole à M. Barbey, qui veut présenter son candidat. Je vous prie donc de conclure, Monsieur Maudet.

*M. Pierre Maudet.* Je termine en disant que l'Alternative ne peut pas gérer les institutions publiques toute seule. Etre majoritaire ne signifie pas seulement avoir des droits, mais également avoir des devoirs, notamment celui d'être le garant du bon fonctionnement d'une collectivité. De ce point de vue, les événements qui se sont déroulés durant la législature en cours devraient amener l'Alternative à partager un peu le pouvoir, au lieu de le conserver de manière hégémonique.

Pour ma part, je regrette qu'il y ait quatre candidats de gauche qui veulent truster les quatre sièges au sein du conseil d'administration des SIG.

**Le président.** Merci pour cette déclaration, Monsieur Maudet. J'enregistre que vous n'avez pas de candidat radical à présenter pour cette élection.

**M. Alexis Barbey (L).** Me voilà donc avec une candidature pacificatrice: celle de M. Jean-Luc Persoz. Chers collègues, vous le connaissez toutes et tous, puisqu'il siège dans cette enceinte depuis 1994 et qu'il a eu l'occasion de s'y exprimer à de nombreuses reprises, en particulier sur les sujets ayant trait aux SIG. Nous ne présentons pas M. Persoz en tant que nouveau candidat, mais pour qu'il poursuive son mandat exercé depuis 1998 au conseil d'administration des SIG. Il a ainsi contribué à la création de la gamme Vitale et des nouveaux systèmes de tarification verte des SIG. Il a également participé à la mise en place de la nouvelle gouvernance d'entreprise et à la réorganisation de la direction des SIG.

A titre plus personnel, nous connaissons tous le fort caractère de M. Persoz. Je crois qu'il sera un bon porte-parole des besoins et des envies des Genevois au sein du conseil d'administration des SIG. Il y sera, en quelque sorte, la voix de la base avec un haut-parleur... Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous enjoins donc de soutenir sa candidature.

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann** (AdG/SI). J'aimerais répondre aux arguments avancés par M. Maudet, que nous ne pouvons bien sûr pas laisser passer sans réagir. Mais je m'adresse plus particulièrement ici aux représentants de l'Alternative puisque, de toute façon, je désespère un peu de pouvoir convaincre les élus d'en face. S'il vous plaît, chers collègues de gauche, ne vous laissez pas tromper par ce genre d'arguments qui tentent de faire jouer votre culpabilité!

Nous sommes si soucieux d'une représentation équilibrée des partis politiques au sein des conseils d'administration que cette fameuse règle évoquée par M. Maudet, c'est nous-mêmes, nous l'Alternative, qui l'avons instituée, lorsque nous étions majoritaires au Grand Conseil! Ne comptez pas sur la droite pour vouloir une représentation équilibrée des forces politiques! A cette époque, le rapport des forces politiques n'était pas le même qu'aujourd'hui. Rappelez-vous que l'Alliance de gauche ne fait plus partie du Grand Conseil, alors que le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre y sont entrés! Par conséquent, il y a au Grand Conseil cinq partis de droite pour deux partis de gauche. La Ville doit absolument corriger ce déséquilibre, et c'est pourquoi nous présentons quatre candidats pour siéger au conseil d'administration des SIG. Si les quatre sont élus, le rapport des forces politiques sera un peu plus équilibré.

C'est pour ces raisons, chers collègues, que nous vous invitons à voter en bloc pour les quatre candidats de l'Alternative, afin de rééquilibrer la représentation des partis aux SIG, à la veille d'importantes décisions sur le nucléaire et la privatisation de l'énergie. Il est tout à fait légitime que nous voulions assumer ce rôle de contrepoids, et nous vous invitons à voter pour nos quatre candidats.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). L'Union démocratique du centre n'a pas de candidat à présenter. Cependant, je suis surpris de ce que je viens d'entendre. A une certaine époque, j'ai moi aussi été un homme de gauche, mais nous avions des valeurs, et nous les soutenions! Aujourd'hui, l'Alternative prétend édicter des règles, mais elle ne les respecte pas. Je trouve vraiment cela malheureux, et je suis content d'avoir changé de bord politique!

**Le président.** Je salue à la tribune du public M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, ancienne conseillère municipale et actuellement députée. (*Applaudissements.*) Je vous informe, Mesdames et Messieurs, que les journalistes sont installés à la tribune du public, car celle de la presse est en travaux.

Tous les noms des candidats ayant été annoncés, nous allons passer à la désignation des scrutateurs. Pour l'Union démocratique du centre: M. Rudaz; pour le Parti libéral: M. Barbey; pour le Parti radical: M. Brandt; pour le Parti démocrate-chrétien: M<sup>me</sup> Rys; pour les Verts: M. Buschbeck; pour le Parti socialiste:

Election: conseil d'administration des Services industriels de Genève

M<sup>me</sup> Graf Lateo; pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants):  
M<sup>me</sup> Arlotti; pour le Parti du travail: M<sup>me</sup> Spielmann.

Je les prie de venir au bureau pour recevoir les bulletins à distribuer.

Je rappelle le nom des candidats: MM. Jean-Luc Persoz, Didier Bonny, Pierre Vanek, M<sup>me</sup> Caroline Schum, MM. Eric Peytremann et Félix Dalang.

Les quatre membres à élire le seront à la majorité absolue. Si nécessaire, un deuxième tour aura lieu à la majorité relative.

Je déclare le scrutin clos et j'invite les huissiers à recueillir les bulletins et les scrutateurs à se rendre à la salle Nicolas-Bogueret pour le dépouillement.

*(Pendant le dépouillement, l'assemblée traite les motions M-167, M-183, M-204, M-300 et M-600 en partie. Voir page 1445.)*

*Résultats de l'élection:*

Bulletins distribués:	70
Bulletins retrouvés:	70
Bulletins blancs:	0
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	70
Majorité absolue:	36

**Le président.** Sont élus: M<sup>me</sup> Caroline Schum par 42 voix, et M. Eric Peytremann par 37 voix. *(Applaudissements.)*

Ont obtenu des voix: M. Pierre Vanek: 31, M. Didier Bonny: 28, M. Jean-Luc Persoz: 27, et M. Félix Dalang: 20.

Une vérification de ce scrutin est-elle demandée? Puisque tel n'est pas le cas, nous allons passer au deuxième tour de scrutin à la majorité relative. Je rappelle le nom des candidats: MM. Persoz, Bonny, Vanek et Dalang. Chers collègues, je vous prie d'inscrire deux noms au maximum sur vos bulletins de vote, les deux premiers postes au conseil d'administration des SIG ayant déjà été repourvus.

Je salue à la tribune du public M. André Reymond, député au Grand Conseil et conseiller national. *(Applaudissements.)*

*(Pendant le dépouillement, l'assemblée poursuit le traitement de la motion M-600. Voir page 1452.)*

*Résultats de l'élection:*

Bulletins distribués:	70
Bulletins retrouvés:	69
Bulletins blancs:	0
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	69

**Le président.** Sont élus au deuxième tour, à la majorité relative: *M. Pierre Vanek* par 31 voix, et *M. Didier Bonny* par 30 voix. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Luc Persoz et M. Félix Dalang ont respectivement obtenu 27 et 24 voix.

**5. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 20 mars 2006, intitulée: «... 4, 5, 6, nous collerons nos affiches!» (M-167)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre, gracieusement et par tournus, à la disposition des associations qui le demandent des espaces d'affichage pris sur le quota annuel du Conseil administratif (alloué par la convention de la SGA), afin qu'elles puissent se présenter ou développer des campagnes d'information.

Les associations bénéficiant de l'affichage pris sur le quota annuel du Conseil administratif s'engageront par écrit à ne plus recourir à l'affichage sauvage sous peine, dans le cas contraire, de la suppression de leur subvention municipale.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette motion a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal en mai 2001. Elle a été votée, après avoir été amendée, en mars 2006 par le Conseil municipal, soit cinq ans plus tard.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Rapport, 5779.

Selon l'article 33 de la Convention d'affichage public actuellement en vigueur, la Société générale d'affichage (SGA) met à la disposition de la Ville un crédit d'affichage gratuit d'une valeur brute de 250 000 francs par année civile.

Cette possibilité d'affichage gratuit est très utilisée par les différents départements de la Ville de Genève pour des campagnes promotionnelles ou pour l'annonce d'événements. Il s'agit d'un excellent moyen pour faire connaître les activités et les réalisations de la municipalité.

Dans ces conditions, toute mise à disposition de ce quota, même de manière partielle, à des associations impliquerait, de toute évidence, une réduction des possibilités d'information de la municipalité elle-même.

Par ailleurs, déjà actuellement, de nombreux événements impliquent une action commune de la municipalité et des associations diverses et l'affichage correspondant peut être parfaitement pris sur le quota de l'article 33 de la convention.

Enfin, la question de l'affichage associatif, à titre gratuit, constitue un des volets à développer dans le cadre du cahier des charges de la procédure en vue de la nouvelle concession, qui entrera en vigueur en janvier 2008.

La motion prévoit par ailleurs que les associations bénéficiant de l'affichage pris sur le quota annuel du Conseil administratif devraient s'engager par écrit à ne plus recourir à l'affichage sauvage sous peine de suppression de leur subvention municipale. Nous relevons que cette exigence est en partie contradictoire avec celle de la motion M-204, votée également le 20 mars 2006 par le Conseil municipal, et invitant le Conseil administratif «à geler les mesures qu'il a prises, à savoir criminaliser les poseurs d'affiches, obliger les associations culturelles à ne plus recourir à ce moyen d'expression sous peine de ne pas recevoir leur subvention...»

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*André Hediger*

**6. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005, intitulée: «Affichages des délibérations, actes et avis officiels du Conseil municipal: qu'en est-il?» (M-183)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- se mettre en conformité avec les articles 11 et 12 du règlement B 2 05.01;
- respecter l'obligation qui lui est faite d'informer la population;
- étudier la possibilité de publier les actes et avis officiels de la Ville de Genève dans la *Feuille d'avis officielle* et à faire apposer, sur les affiches officielles, leur date d'affichage.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

On notera d'emblée que les articles 11 et 12 du règlement sur la forme, la publication et la promulgation des actes officiels disposent simplement que les panneaux ne peuvent porter que des avis officiels et que les communes sont tenues de procéder à l'affichage des actes et avis officiels.

Dans ces conditions, on ne peut pas dire que les articles 11 et 12 du règlement précité obligent la Ville à installer un nombre déterminé de panneaux destinés à la publication des actes officiels.

Par ailleurs, on rappellera que l'affichage officiel perd de son importance compte tenu des nouveaux moyens de communication, plus particulièrement les publications par voie d'internet.

La remarque qui précède vaut également pour des publications dans la *Feuille d'avis officielle*, étant précisé que ce mode de publication implique également des frais très importants, qu'il serait vraisemblablement sage d'éviter.

Sous les réserves qui précèdent, le Conseil administratif admet que les panneaux officiels sont très souvent dans un état détérioré et que la maintenance et la propreté de ces panneaux laissent souvent à désirer. Le groupe de travail interdépartemental, chargé de la procédure de renouvellement de la concession d'affichage, a notamment pour tâche de prendre en considération cette question de l'affichage officiel et de l'intégrer dans le cahier des charges du futur conces-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 162<sup>e</sup> année»: Rapport, 6518.

sionnaire, afin d'obtenir une amélioration notable dans ce domaine très particulier de l'affichage. Simultanément, sera également étudiée la possibilité d'indiquer sur les affiches officielles la date d'affichage.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*André Hediger*

**7. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Hélène Ecuyer, MM. Damien Sidler, Paul Oberson, Jacques François, Bernard Paillard et Guy Jousson, acceptée par le Conseil municipal le 20 mars 2006, intitulée: «La guerre des affiches n'aura pas lieu» (M-204)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à respecter la volonté que le Conseil municipal a exprimée, c'est-à-dire à attendre que la discussion en commission ait lieu et, par conséquent, à geler les mesures qu'il a prises, à savoir criminaliser les poseurs d'affiches, obliger les associations culturelles à ne plus recourir à ce moyen d'expression sous peine de ne pas recevoir leur subvention et, enfin, imposer aux employés de la Voirie municipale de déchirer les affiches posées, faute de pouvoir les décoller.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif conteste absolument avoir cherché à criminaliser les poseurs d'affiches à caractère associatif, social, culturel ou politique. Ce sont bien les autorités cantonales qui sont les initiatrices d'une politique plus répressive à l'encontre de l'affichage dit «sauvage».

Ainsi, le Grand Conseil a récemment modifié la loi sur les procédés de réclame afin de renforcer les dispositions sanctionnant l'affichage sauvage, notamment en prévoyant que l'entreprise en faveur de laquelle un procédé de réclame est apposé doit veiller à ce que l'affichage se fasse conformément à la loi. En cas d'infraction, une amende peut être prononcée jusqu'à un montant de 60 000 francs au

<sup>1</sup> «Mémoire 163<sup>e</sup> année»: Rapport, 5786.

maximum. De plus, avec la loi de 2006, la police cantonale est maintenant compétente pour intervenir parallèlement à l'action des agents de sécurité municipaux. On précisera qu'un référendum a été lancé contre cette modification législative et qu'il a été annoncé que le référendum avait abouti.

Il n'a pas été imposé aux employés de Voirie – Ville propre de déchirer les affiches posées faute de pouvoir les décoller. Tout d'abord, la Voirie ne s'emploie à enlever les affiches que sur le petit mobilier urbain et sur les parois ou murs appartenant au domaine public. Il est vrai que, lorsque les affiches sont collées, il peut subsister, après l'enlèvement, des traces, ce qui est regrettable, mais malheureusement inévitable.

Il faut tout de même constater un grand progrès, depuis quatre ans en tout cas, en ce sens que l'affichage dit «sauvage» se fait très majoritairement au papier collant de carrossier, et non plus à la colle. Cette situation améliorée résulte du dialogue engagé par les services de la Ville.

La question de l'affichage réservé à des associations à but non lucratif n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante dans notre ville. Cette question est en discussion dans le groupe de travail interdépartemental, chargé du renouvellement de la concession d'affichage public. Dans ce cadre, il devrait être possible de développer la mise à disposition de surfaces d'affichage libre au bénéfice des associations à caractère social, culturel ou politique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*André Hediger*

## **8. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 20 mars 2006, intitulée: «A tort et à travers (panneaux d'affichage publicitaires)» (M-300)<sup>1</sup>.**

### *TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à revoir, dans les plus brefs délais, les emplacements de panneaux publicitaires posés en travers des voies dévolues aux piétons au mépris de leur aisance

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Rapport, 5788.

de déplacement et de leur confort visuel, et qui induisent des dangers en termes de circulation routière, notamment en matière de manque de visibilité réciproque;

- à encourager la Ville de Genève à mettre en place à l’avenir une convention qui préserve les intérêts de la Ville et qui ne crée pas une situation monopolistique, en conformité avec l’avis de la Commission de la concurrence émis lors de la signature de la précédente convention, et à soumettre la prochaine convention au Conseil municipal pour étude et avis avant la signature.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette motion, évoquée pour la première fois en novembre 2002 devant le Conseil municipal, a été votée le 20 mars 2006 par le plénum du Conseil municipal.

Le Conseil administratif, dans le concept directeur d’affichage décidé par le Conseil administratif au début du mois de mai 2006, a donné largement raison à la première invite de la motion. En particulier, le nouveau concept d’affichage, qui doit entrer en vigueur effective au renouvellement de la concession d’affichage public, soit en janvier 2008, implique la suppression de certains panneaux d’affichage posés en travers d’allées d’arbres sur certaines rues ou places, ainsi que la suppression de panneaux d’affichage installés en travers et rendant difficile le déplacement des piétons ou constituant des obstacles visuels.

Depuis plusieurs années, le critère de la sécurité routière a été systématiquement pris en compte et a conduit à des refus nombreux d’installation de panneaux sur préavis du Département de justice, police et sécurité (actuellement Département des institutions).

S’agissant de la seconde invite de la motion, on relèvera ce qui suit.

La recommandation de 1999 de la Commission de la concurrence a été remplacée par une recommandation de cette même commission du 16 mars 2000. Sur le fond, la seconde recommandation reprend finalement les termes de la précédente, mais sur une base légale différente. En substance, les principes conseillés par cette commission fédérale sont les suivants:

- il faut respecter une procédure d’adjudication publique avec publication de tous les critères adéquats de participation et d’attribution;
- la durée de validité des contrats doit être proportionnée «à ce qui est économiquement nécessaire»;
- les concessions en cours doivent être résiliées pour leurs échéances et il faut renoncer à des clauses de reconduction tacite lors de la conclusion de nouveaux contrats;

## Motion: affichage sur le domaine public

- enfin, il faut renoncer aux clauses d’option, soit un élément qui n’existe pas dans la convention actuelle avec la Société générale d’affichage.

Au début du mois de mai 2006, le Conseil administratif a décidé d’ouvrir une procédure d’appel d’offres, soit une procédure sélective à deux tours en vue d’une nouvelle concession d’affichage public d’une durée de cinq ans sur le territoire de la Ville de Genève dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cet appel d’offres a fait l’objet de publications à la fin juin 2006, afin que les entreprises intéressées puissent s’annoncer et justifier de leurs capacités économique, organisationnelle et technique à assurer les prestations d’affichage, ainsi que des prestations complémentaires en matière de fourniture de mobilier urbain.

A l’issue du premier tour, le Conseil administratif déterminera les entreprises susceptibles d’être retenues au vu des dossiers présentés et de participer au deuxième tour.

Dans la deuxième phase de la procédure, les entreprises sélectionnées recevront un cahier des charges détaillé et, sur cette base, pourront élaborer des offres chiffrées concernant la rente à verser à la Ville de Genève et les prestations complémentaires de fourniture et d’entretien du mobilier urbain.

De manière régulière, le Conseil administratif tient déjà au courant la commission de l’aménagement et de l’environnement de l’activité de l’administration municipale concernant le renouvellement de la concession d’affichage.

Le concept directeur d’affichage a fait l’objet d’une consultation publique, par le biais de documents qui ont été envoyés à tous les conseillers municipaux. Dans ce contexte, seul le Parti socialiste de la Ville de Genève, parmi l’ensemble des partis et groupes représentés au Conseil municipal, a pris formellement position. Dans tous les cas, le résultat de la consultation publique a évidemment également été porté à la connaissance des membres du Conseil municipal.

On retiendra aussi que le concept directeur de l’affichage public, dans sa version définitive, tient très largement compte de différentes observations critiques formulées à l’occasion d’interventions ou de débats devant le Conseil municipal.

Aussi bien la procédure d’appel d’offres public que la conclusion d’un nouveau contrat de concession d’affichage sont de la compétence du Conseil administratif. Il va sans dire que celui-ci reste à la disposition de la commission de l’aménagement et de l’environnement ainsi qu’à la disposition du Conseil municipal dans son ensemble, pour discuter des modalités et du contenu de la nouvelle convention d’affichage public, afin que les souhaits exprimés par le Conseil municipal soient pris en considération le mieux possible dans le processus de marché public qui a été engagé comme cela a été fait précédemment pour l’élaboration du concept directeur d’affichage public.

En conclusion, le Conseil administratif est en mesure de donner une suite positive à la motion selon les modalités qui sont expliquées ci-dessus.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*André Hediger*

## **9. Motion du 15 février 2006 de M<sup>me</sup> Véronique Elefant-Yanni: «Des stations de vélos en libre-service» (M-600)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'effort de la Ville pour promouvoir la circulation à vélo;
- le succès rencontré par la Ville de Lyon en la matière par l'installation de stations de vélos en libre-service, à savoir que l'utilisateur peut prendre un vélo et le déposer dans n'importe laquelle des 173 stations réparties dans la ville, qu'à l'aide d'une carte d'abonnement ou d'une carte bancaire il peut disposer gratuitement d'un vélo pendant une demi-heure et que, au-delà, la location est facturée 1 euro l'heure;
- que d'autres villes suivent le modèle de Lyon, comme Paris qui a décidé de suivre avec 200 stations et 3000 vélos à partir de l'été 2007;
- le peu de praticité du système de prêt de vélos en ville de Genève;
- qu'aucun investissement ne devrait être demandé par la Ville, le service étant financé par la publicité en étant couplé à une exploitation du mobilier urbain;
- que ce système profiterait aux Genevois et au tourisme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer des stations de vélos en libre-service en ville de Genève.

**M<sup>me</sup> Véronique Elefant-Yanni** (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la faisabilité du projet de stations de vélos en libre-service que je vous présente ce matin par le biais de la motion M-600 doit être étudiée en commission.

Dans le passé, la Ville de Genève avait mis en circulation des vélos roses en libre-service, mais ceux-ci ont rapidement été repeints et privatisés. Selon le sys-

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5309.

## Motion: stations de vélos en libre-service

tème que je propose ici, l'utilisateur sera identifié par une carte d'abonnement nominale ou une carte bancaire, ainsi toute personne de passage à Genève pourra emprunter un vélo pour se déplacer ou visiter notre ville, laquelle offre maintenant un bon réseau de pistes cyclables. Ce dernier va d'ailleurs bientôt s'enrichir d'une nouvelle voie sur le pont du Mont-Blanc, qui permettra aux cyclistes de circuler en sécurité sur tout le pourtour de la rade.

L'intérêt du système des vélos en libre-service est son aspect pratique, puisqu'il est possible d'emprunter une bicyclette à une station pour la rendre à une autre. Cela conduira de nouveaux citoyens à adopter le vélo comme mode de déplacement et à se tourner vers la mobilité douce non par la contrainte, mais pour le plaisir. A Lyon, d'ailleurs, les stations de vélos en libre-service ont fait augmenter de 50% la circulation cycliste.

En France, les sociétés publicitaires travaillent souvent en collaboration avec les municipalités pour réaliser ce genre de projets. Je pourrais proposer que tel soit le cas à Genève avec la Société générale d'affichage (SGA), mais c'est à discuter, puisque celle-ci doit renégocier en 2007 son contrat avec la Ville. Enfin, je la mentionne, car c'est une piste à suivre pour que notre commune n'ait pas à déboursier de l'argent pour investir dans ce projet. D'ailleurs, certains ont déjà manifesté leur intention de le faire par l'intermédiaire de l'association Mobilité douce, dont je suis membre. Il semble également que l'association Genève Roule soit intéressée par le concept des stations de vélos en libre-service, puisqu'elle a organisé un déplacement à Lyon pour étudier le succès du système mis sur pied là-bas.

En tout cas, je pense que la commission à laquelle cette motion sera renvoyée pour étude pourra facilement trouver des personnes concernées à auditionner, et d'autres intéressées par ce projet.

*Préconsultation*

**M. Thierry Piguet (S).** Le Parti socialiste salue cette motion encourageante à plus d'un titre, et souhaite tout d'abord remercier M<sup>me</sup> Elefant-Yanni pour sa proposition; nous sentons bien là cette fibre *verte* qui l'anime...

Cette motion est d'abord encourageante sur le plan de la mobilité en Ville de Genève, elle permet de relever les infrastructures cyclables déjà mises en place par notre municipalité, discutées et votées par cette *vertueuse* assemblée.

Cette motion nous encourage à poursuivre ces aménagements *diversifiés*, issus d'une politique de gauche qui, depuis plusieurs années, s'efforce de redonner à la petite reine ses lettres de noblesse.

Il s'agit, par cette motion, d'encourager la population à enfourcher une bicyclette, pour déambuler à *travers* nos parcs *verdoyants*, se promener sur les quais, sans avoir besoin de feux *verts*... et ainsi pouvoir *vérifier* l'apport considérable de ce moyen de transport, tant sur le plan de la santé que pour le simple plaisir de redécouvrir la ville autrement et sans avoir, normalement, trop de crainte de se faire *verbaliser*... Il s'agit d'avoir à disposition des vélos en des lieux ciblés, connus, *vernaculaires*, empruntés à tout moment pour une somme quasi symbolique – quelques *verroteries* devraient suffire – et de porter un autre regard sur le transfert modal, et sur l'environnement.

Il s'agit, par cette motion, de favoriser un *véritable* moyen de transport non polluant, en lieu et place de la voiture, et ça aussi, c'est une grande préoccupation socialiste... Imaginer la population genevoise délaissant l'automobile et parcourant les rues de Genève en cycles, toutes et tous en bicyclette, j'en ai déjà le *vertige*...

Cette motion est encourageante sur le plan des villes, et plus particulièrement des grandes villes européennes, dont plusieurs, *vérifications* faites, ont déjà compris l'importance de la promotion du vélo, et par conséquent de pouvoir disposer de stations en libre-service, à l'instar de Lyon, qui met à la disposition de sa population 3000 vélos répartis dans 173 stations. Paris, Bruxelles, Toulouse étudient déjà des projets d'aménagement en ce sens.

Bref, les considérants de ce projet de motion nous donnent envie d'en savoir plus, afin de poursuivre notre processus d'amélioration de la qualité de vie en ville et de pouvoir répondre sans *vergogne* aux préoccupations des habitants et habitantes de la Ville de Genève.

J'arrête là mon *verbiage* et vous invite à renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement, et je me permets, au nom du Parti socialiste, de dérouler une fois de plus, sous les pieds de l'unique motionnaire, pour sa proposition *vertigineuse*, le tapis... rouge!

**Le président.** Merci, Monsieur Piguet. Je rappelle que nous sommes en tour de préconsultation, et qu'il s'agit de procéder au renvoi de cette motion en commission. Si chacun des prochains orateurs inscrits parle aussi longuement que vous, nous serons encore là à midi, et nous n'aurons traité que trois points de notre ordre du jour! (*Brouhaha.*) Je tenais juste à vous en informer, Mesdames et Messieurs!

**M. Olivier Norer** (Ve). Je tâcherai d'être bref. Mon préopinant socialiste Thierry Piguet a été tout à fait exhaustif sur la question, et je l'en remercie. Le

système Vélo'v à Lyon connaît un certain succès, et il est intéressant de se pencher là-dessus. Toutefois, il n'existe pas de système parfait, et la promotion du vélo ne passe pas forcément par une modalité unique. En l'occurrence, nous connaissons Genève Roule, un système que Lyon et d'autres villes n'appliquent pas. Or, en termes de parts modales, l'utilisation de la bicyclette dans notre ville est nettement supérieure à celle que l'on observe dans le cas lyonnais. Gardons-nous donc de comparer n'importe quelle situation à la nôtre en voulant proposer des schémas identiques de promotion du vélo.

En outre, un problème se pose en ce qui concerne le financement par l'affichage. Créer un système comme Vélo'v obligerait la Ville à se lier avec une société d'affichage, quelle qu'elle soit, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. Mais considérons l'évolution de la situation à Lyon: nous savons que le système adopté entraîne à l'heure actuelle des surcoûts de plus en plus importants. Vélo'v étant une nouveauté, il s'agit de se montrer prudents à son égard. C'est pourquoi, malgré l'intérêt de la motion M-600, le groupe des Verts aura la liberté de vote sur cet objet. Pour ma part, je demanderai son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. Blaise Hatt-Arnold** (L). Après les envolées lyriques de M. Piguet – on a d'ailleurs l'impression, à l'entendre, que c'est le Parti socialiste qui a déposé la motion M-600 – j'annonce que le Parti libéral renverra cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). L'Union démocratique du centre n'entrera pas en matière sur cet objet. Nous estimons nous aussi qu'il est bien de rouler à vélo et que ce moyen de transport semble tout à fait adapté à notre ville, mais la motion M-600 contient quand même quelques éléments qui nous gênent.

Tout d'abord, avant de multiplier encore davantage les vélos dans notre belle ville, il serait temps de prendre des mesures pour que les cyclistes roulent correctement en respectant les règles de la circulation, c'est-à-dire en évitant notamment de rouler – parfois à contresens – sur les trottoirs. Le système proposé par cette motion causerait une augmentation des risques ainsi courus, et nous tenons absolument à ce que tel ne soit pas le cas. Il nous paraît donc nécessaire, avant de promouvoir ce moyen de transport de manière aussi importante, d'imposer aux cyclistes le respect des règles de la circulation.

Deuxièmement, nous avons l'impression que, à terme, le système proposé par M<sup>m</sup>c Elephant-Yanni pourrait entraîner les mêmes problèmes que le système des vélos roses. Même en identifiant l'utilisateur au moyen d'une carte de crédit ou d'un abonnement nominal, comment nous assurer que les vélos en libre-service

ne seront pas tout simplement abandonnés ou volés? Pour certaines personnes, le fait d'être identifié par un document officiel n'a qu'une valeur très relative dans leur notion du respect des choses... Je le répète, pour ces raisons, nous n'entrons pas en matière sur la motion M-600.

**M. Sébastien Bertrand** (AdG/SI). En ce qui concerne cette motion, le préopinant socialiste M. Pignet est monté sur ses grands chevaux... Je pense, cependant, qu'il serait plus approprié de laisser la parole aux cyclistes plutôt qu'aux amateurs de sport équestre!

Justement, les cyclistes se sont prononcés sur les avantages pratiques des différents systèmes de mise à disposition de vélos. Or il faut signaler – c'est le coup du verre à moitié vide ou à moitié plein – que la Ville de Genève n'est pas mal notée par les utilisateurs, quant à ses efforts en matière de promotion du vélo. En effet, dans leur classification, Genève suit de près Berne et Bâle, devant Zurich et Lausanne, les cyclistes ayant accordé à notre ville une note relativement élevée – j'insiste sur le terme «relativement».

La motion M-600 propose l'adoption d'un système analogue à celui de Lyon en ville de Genève. J'émetts quelques doutes à propos de Vélo'v, dont tout le monde a pourtant dit tant de bien, sauf les cyclistes qui, dans leurs différents journaux spécialisés, dénoncent quelques grands défauts. Je ne veux pas anticiper sur le travail qui se fera en commission, mais il convient de signaler que, à Lyon, les vélos sont équipés d'un système électronique et sont fragiles; déposés par les utilisateurs à une station où ils sont ensuite repris par quelqu'un d'autre, ils peuvent facilement être détériorés et ils coûtent beaucoup plus cher que dans le système genevois.

En effet, Genève Roule permet d'emprunter gratuitement une bicyclette pendant la journée, ce qui encourage de nombreuses personnes à pratiquer le vélo. Je pense donc qu'il ne faut pas opposer notre système à celui de Lyon, car il a des qualités à mon sens largement supérieures. Cela ne nous empêchera pas de réfléchir à la possibilité d'installer à Genève une station sur le modèle lyonnais, malgré tous les défauts dont j'ai commencé à donner un aperçu.

Notre groupe, malgré toutes les cautions que je viens d'exprimer, acceptera le renvoi de la motion M-600 en commission, mais nous tenons à dire que nous sommes fiers du système de prêt de vélos Genève Roule qui fonctionne actuellement dans notre cité.

**Le président.** Merci, Monsieur Bertrand. A défaut d'anticiper les travaux de commission, nous entamons largement la discussion sur le fond...

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'interviens juste pour vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que l'idée émise dans la motion M-600 par M<sup>me</sup> Elefant-Yanni a déjà été examinée par le Conseil administratif. Par conséquent, vous pouvez nous renvoyer directement cet objet, ou lui faire faire un tour en commission, mais je vous livre déjà, en deux mots, les résultats de l'étude que nous avons menée au sujet des stations de vélos en libre-service.

Nous avons contacté les autorités lyonnaises, afin de connaître les conditions de la mise à disposition de ces vélos dans le Grand Lyon. En effet, ce n'est pas uniquement le cœur de la ville qui est concerné, mais la totalité de son territoire. On nous a indiqué que le projet reposait sur un parc de 4000 vélos. Pour que le système soit efficace, il faut que les stations où l'on peut les emprunter soient distantes entre elles de 200 à 250 mètres au maximum. Telle était la condition posée par M. Collomb, maire de Lyon et président du Grand Lyon. Dans le cadre de la renégociation du système d'affichage, il a pu parvenir à un accord avec la société Decault, dont j'ai moi-même rencontré des représentants. J'ai d'ailleurs ici la proposition qu'elle a émise pour le Grand Lyon.

Mais replaçons-nous au niveau du territoire genevois, où il faut tenir compte de la volonté du Conseil municipal de ne pas placer des panneaux d'affichage à tous les coins de rue. Madame Elefant-Yanni, je vous rappelle qu'en matière d'affichage il ne s'agira pas, à Genève, d'une renégociation des conditions d'affichage public, comme en France, mais que la Ville de Genève lancera un appel d'offres auquel différentes sociétés pourront répondre. Bien entendu, nous pourrions exiger une contre-prestation en nature consistant, pour la société retenue, à offrir un certain nombre de vélos qui seraient mis en libre-service. Cependant, nous avons fait quelques calculs. D'après ce que l'on nous a déjà laissé comprendre, notre commune ne pourrait obtenir par ce biais que 100 à 200 vélos. Inutile de dire que cela n'aurait aucun intérêt puisque, pour qu'un tel système de prêt de bicyclettes fonctionne, il est nécessaire d'aménager des stations un peu partout.

La Ville de Lyon a attiré notre attention sur une autre faiblesse du projet Vélo'v, démontrée par l'expérience: l'existence de flux unidirectionnels. Prenons un exemple à Genève: s'il existait une station de vélos en libre-service à Rive et une autre au Bourg-de-Four, il y a fort à parier que les utilisateurs prendraient beaucoup plus facilement des bicyclettes pour parcourir le trajet du Bourg-de-Four à Rive que l'inverse... Et cela pour des raisons de topographie bien évidentes! Par conséquent, il se pose là un problème d'alimentation de ces stations de vélos. C'est-à-dire, pour reprendre le même exemple, qu'il faudrait que des employés viennent ramener des vélos au Bourg-de-Four et en enlever à Rive, afin que la première station puisse régulièrement en remettre à disposition et que la deuxième ne soit pas surchargée.

Tout cela a un coût. A Lyon, celui-ci s'élève – d'après les chiffres que l'on a bien voulu me transmettre – à 50 millions d'euros amortis sur treize ans, pour 4000 vélos. Parfois, les belles idées sont aussi onéreuses! Je rejoins donc les propos de M. Norer: Genève a mis sur pied un projet à caractère social avec le système Genève Roule, qui donne vraiment satisfaction et qui devrait être développé encore davantage.

La faiblesse de Genève en la matière, comme beaucoup nous le disent, c'est qu'aux grands nœuds des Transports publics genevois (TPG) que sont la gare de Cornavin, Rive et Bel-Air, le transfert modal avec le vélo n'est pas possible, précisément parce qu'il n'y a pas de stations de prêt de cycles à ces endroits. Ces stations se justifient d'autant plus qu'il est impossible de prendre son vélo dans les bus et les trams. C'est donc dans cette direction qu'il faudrait réfléchir. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je siège au conseil d'administration des TPG et je souhaite ouvrir ce débat dans cette instance. En effet, les TPG pourraient faire en sorte de faciliter la conjugaison entre les transports publics et le vélo, comme les Français l'ont fait à Paris entre la RATP et je ne sais plus quelle association qui prête des bicyclettes.

C'est donc dans cette direction-là que nous travaillons, ce qui n'exclut pas la participation d'une société comme la SGA ou autre. Decault étant d'ailleurs actionnaire de la SGA, il lui serait possible de formuler une proposition de cet ordre dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour l'affichage sur le domaine public en ville de Genève. Cependant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ne vous faites pas trop d'illusions à ce sujet. Compte tenu des chiffres que je viens de rappeler en ce qui concerne la situation lyonnaise et de la volonté légitime de la Ville de Genève de limiter l'affichage sur le domaine public, nous ne risquons pas de recevoir des propositions aussi attractives que le Grand Lyon. Voilà les quelques mots que je souhaitais dire pour répondre à la motion M-600.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Vous expliquerez encore tout cela devant la commission...

**M. Guy Jousson (T).** J'interviens en deux mots, pour dire que le Parti du travail renverra la motion M-600 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**Le président.** Merci pour la brièveté de votre intervention, Monsieur Jousson.

**M. Didier Bonny** (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il est vrai que nous discutons de la motion M-600 depuis un long moment déjà. C'est pourquoi, afin que les propos tenus ce matin ne soient pas vains, nous ne souhaitons plus renvoyer cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais directement au Conseil administratif. En effet, M. Ferrazino nous a donné de nombreuses explications, et nous venons quasiment de mener en séance plénière le débat de commission! Voilà pourquoi, en ce qui nous concerne, nous changeons d'avis et nous renverrons la motion M-600 directement au Conseil administratif. Si nous étions suivis, cela nous permettrait peut-être de gagner du temps, puisque le Conseil administratif s'est manifestement déjà penché sur la question de manière approfondie.

En outre, en tant que nouvel adepte du cyclisme, je ne peux pas laisser passer les propos de M. Rubeli. Monsieur Rubeli, faut-il supprimer les scooters, parce qu'ils utilisent les pistes cyclables? Le jour où vous déposerez une motion dans ce sens, je serai peut-être d'accord avec les arguments que vous avez avancés tout à l'heure concernant les cyclistes et le respect des règles de la circulation.

**M<sup>me</sup> Véronique Elefant-Yanni** (HP). Je suis bien aise de constater que la Ville de Genève peut se passer de renvoyer la motion M-600 en commission grâce à M. Ferrazino qui sait tout d'avance! C'est parfait! Il fait peur à certains en articulant des chiffres colossaux, alors qu'il n'a pas du tout une vision claire de la situation genevoise. J'aimerais juste que le projet que je présente par le biais de cette motion ait la chance d'être étudié en commission, merci!

**M. Sébastien Bertrand** (AdG/SI). J'interviens très rapidement, pour dire que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se rallie à la sage proposition de M. Bonny. En effet, il nous paraît que le Conseil municipal et le Conseil administratif disposent à présent d'informations suffisantes pour donner suite directement à la motion M-600.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Monsieur le président, vous transmettez à M. Bonny que, dans le cas présent, nous ne parlons pas des scooters! Ma remarque – et je l'ai précisé – portait sur la manière dont les cyclistes circulent sur les trottoirs, grillent les feux, roulent sans lumière la nuit... Tout comme moi, vous savez très bien que cette attitude – et notamment le fait de rouler sur les trottoirs – engendre certains risques. Il est vrai que les conducteurs de scooters emploient parfois les pistes cyclables alors qu'ils n'en ont pas le droit, mais ce genre

d'infraction est moins fréquente que celle que je viens de dénoncer à propos des vélos. Je m'en tiens donc à la position que j'ai exprimée au nom de l'Union démocratique du centre.

**Le président.** Tout est relatif...

**M. Thierry Piguet** (S). Considérant les réponses apportées par M. Ferrazino – à notre avis, il a épuisé le sujet – et les conclusions très hâtives émises par M. Bertrand, le Parti socialiste se rallie à la proposition de M. Bonny et renverra donc directement la motion M-600 au Conseil administratif.

**M. Olivier Norer** (Ve). Au vu des informations que nous a fournies M. Ferrazino, les Verts suivront eux aussi la proposition de M. Bonny. Par conséquent, nous demandons le renvoi direct de la motion M-600 au Conseil administratif.

**M. Guy Jousson** (T). Il faut se rendre à l'évidence... C'est pourquoi nous renverrons nous aussi cet objet au Conseil administratif.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition des membres de l'Union démocratique du centre et d'un libéral).

**Le président.** Celles et ceux qui sont pour l'acceptation immédiate de cette motion et son renvoi au Conseil administratif voteront oui, celles et ceux qui sont pour son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement voteront non.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 46 oui contre 10 non (7 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer des stations de vélos en libre-service en ville de Genève.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

- 10. Motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Marc Dalphin, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Vera Figurek, M. François Gillioz, M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb, MM. Pascal Rubeli, Jean-Charles Lathion, Jean-Marc Froidevaux, M<sup>mes</sup> Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-lungmann, MM. Vincent Schaller, Gérard Deshusses, Thierry Piguët, Guy Dossan et M<sup>me</sup> Annina Pfund: «Pour une prise en charge équitable des frais des locaux des écoles de musique officielles genevoises» (M-601)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la formation musicale d'enfants et de jeunes est une activité très importante pour une ville comme Genève, marquée par de nombreux grands noms dans l'histoire de la musique;
- trois institutions officielles, reconnues et financées pour leur enseignement par l'Etat, assurent cet enseignement musical complémentaire à l'initiation donnée dans le cadre scolaire;
- ces activités musicales extrascolaires se déroulent essentiellement dans des locaux scolaires, notamment situés sur le territoire de la Ville, et qu'elles font l'objet d'un subventionnement municipal qui a fondu en quelques années (diminution de 50% en 2005);
- les subventions municipales allouées à ces institutions ne sont pas garanties à l'horizon 2007;
- en parallèle, ces institutions utilisatrices de locaux municipaux doivent payer annuellement à la Ville plusieurs dizaines de milliers de francs pour l'usage de locaux qui ne seraient pas dévolus à d'autres activités;
- les autres communes genevoises ne facturent nullement la location d'espaces mis à la disposition des institutions concernées (Conservatoire de musique de Genève et Conservatoire populaire de musique),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intégrer sous forme de subvention en nature dans son projet de budget 2007 la prise en charge de la location des locaux scolaires dévolus aux écoles de musique officielles de Genève.

**M. Pierre Maudet (R).** Mon intervention sera très brève. Je propose le renvoi de la motion M-601 à la commission des arts et de la culture, pour étude approfondie. Nous sommes en ce moment en tour de préconsultation et je ne vais pas développer abusivement un contenu déjà largement détaillé dans le texte de la motion lui-même. Je rappelle donc la problématique en deux mots.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5309.

L'enseignement de la musique est l'affaire de l'Etat, comme le stipule la loi. En revanche, les infrastructures mises à disposition pour cet enseignement relèvent en bonne partie de la Ville. En l'occurrence, il s'agit essentiellement de locaux scolaires mis à la disposition des trois écoles de musique officielles, par ailleurs subventionnées par la Ville, mais je crois savoir que cette subvention sera fortement réduite en 2007. Or, contrairement à la situation en vigueur dans les autres communes, à Genève, les écoles de musique officielles sont astreintes au versement d'un loyer pour l'usage des locaux scolaires.

La motion M-601 vise à ce que la Ville, pour une fois, se place au même niveau que les autres communes et abolisse cette ponction financière qu'elle opère via le loyer perçu auprès des écoles de musique officielles. Il me semble d'ailleurs que celles-ci se sont opposées avec succès à l'augmentation de loyer qui leur a été imposée depuis le début de l'année 2006.

Dans la constellation actuelle des questions de report de charges entre Ville et Etat, celle des écoles de musique officielles prend une tournure particulière, raison pour laquelle je propose le renvoi de la motion M-601 à la commission des arts et de la culture. Je rappelle que l'ensemble des groupes politiques représentés dans cette enceinte a accepté de la signer, c'est donc qu'il y a matière à discuter! Je vous remercie d'avance, chers collègues, de bien vouloir renvoyer cet objet à ladite commission.

#### *Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaite vous donner quelques informations complémentaires aux propos de M. Maudet. Il faut savoir que les factures adressées par la Ville au Conservatoire populaire de musique, au Conservatoire de la place Neuve et à l'Institut Jaques-Dalcroze se montent au total à 116 420 francs pour l'année scolaire 2004-2005. Par les temps qui courent, nos finances étant ce qu'elle sont, nous devons commencer à demander à certaines associations, organisations et fondations louant des locaux dans les écoles de la Ville de Genève – et cela pour un loyer parfois symbolique – de participer davantage financièrement.

Il faut savoir également que la Ville offre des prestations en nature aux trois écoles de musique officielles dont il est question ici. En effet, le nettoyage, l'ouverture et la fermeture des locaux – ce qui n'est pas la moindre des choses! – les frais de chauffage et d'électricité sont à sa charge. Tout cela représente quand même une facture assez élevée.

On peut toujours rêver, comme le disait tout à l'heure M. Ferrazino à propos de la motion de M<sup>me</sup> Elephant-Yanni concernant les vélos en libre-service. Ici, il

## Motion: locaux des écoles de musique

s'agit bien sûr de sommes inférieures à 50 millions d'euros, mais il faudra malgré tout trouver des compensations ailleurs dans le budget municipal pour pouvoir continuer à offrir ces prestations aux écoles de musique.

En outre, nous nous entendons dire à longueur d'année – dans cette enceinte et ailleurs – qu'il y a des doublons entre la Ville et l'Etat. Nous pouvons donc nous demander si cette aide apportée aux institutions musicales relève bien du rôle de la Ville. Mais nous pourrions en discuter en commission, si cette assemblée souhaite y renvoyer la motion M-601. Nous sommes prêts à répondre à vos questions, Mesdames et Messieurs!

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L).** Nous avons bien entendu les propos du conseiller administratif Tornare. Le groupe libéral souhaite lui aussi débattre de l'utilisation des locaux de la Ville pour l'enseignement de la musique dans le parascolaire. Cette question soulève toutes sortes de problèmes pratiques. Non seulement les écoles de musique doivent payer un loyer à la Ville mais, à la veille des vacances scolaires, elles ne peuvent y assurer leur enseignement.

Mais nous ne voulons pas entamer le débat de fond ici, en séance plénière, et nous proposons donc, à l'instar du groupe radical, de le faire à la commission des arts et de la culture.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek (AdG/SI).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en tant que motionnaire, je relèverai un des aspects essentiels qui m'a poussée à déposer ma signature sur le texte de cette motion, dont les auteurs siègent à la commission des arts et de la culture.

Je veux parler du fait que les autres communes genevoises ne facturent pas les locaux mis à la disposition du Conservatoire de musique de la place Neuve et du Conservatoire populaire. Et les élèves vivant en ville de Genève bénéficient également de l'enseignement d'institutions prises en charge par l'Etat. Par conséquent et par souci d'équité, il semblerait logique que la Ville mette gratuitement ses locaux à la disposition des écoles de musique, au lieu de les louer, ce qui s'inscrirait dans la répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

Il nous paraît judicieux de considérer cette problématique de manière globale et non pas seulement en nous focalisant sur certains de ses aspects. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) fait confiance au Conseil administratif pour mettre en application l'invite de la motion M-601. Je rappelle que celle-ci demande d'ajouter au budget 2007 la prise en charge de la location des locaux scolaires dévolus aux écoles de musique officielles de Genève. Nous jugeons inu-

tile d'étudier cet objet en commission, c'est pourquoi nous le renverrons directement au Conseil administratif.

**M. Gérard Deshusses (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste soutiendra le renvoi de la motion M-601 à la commission des arts et de la culture. Il est vrai que la Ville traverse une période financièrement difficile. Néanmoins, les socialistes sont inquiets pour les écoles de musique officielles, lesquelles réalisent un travail de formation très important que le Département de l'instruction publique lui-même ne peut pas assumer, faute de moyens.

Comme le disait M. Tornare, on peut rêver... On pourrait rêver que, dans un pays comme la Suisse, on mette l'accent sur la formation, ce d'autant plus que nous n'avons pas d'autre matière première que l'intelligence – et ce constat ne date pas d'aujourd'hui! Mais tel n'est pas le cas, ni au niveau national, ni au niveau cantonal, puisque le budget du Département de l'instruction publique a baissé de 25% depuis 1993, alors même que le nombre d'élèves a augmenté. Nous aimerions que la Ville de Genève se rende compte – dans la mesure de ses moyens – de certaines difficultés réelles dans la formation des jeunes, qui devrait être une priorité.

Voilà pourquoi nous souhaitons discuter de la motion M-601 à la commission des arts et de la culture. Je rappelle que le loyer perçu par la Ville auprès des écoles de musique était censé augmenter de 10% cette année, et qu'une augmentation de 15% a déjà été annoncée pour 2007. Au total: 25% d'augmentation, ce qui est considérable. Finalement, cette différence, ce sont les parents qui vont la payer!

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien souhaite le renvoi direct de la motion M-601 au Conseil administratif. Nous avons des priorités à énoncer. Or le soutien aux écoles de musique officielles, comme l'ont dit mes préopinants, est important pour la formation et l'encadrement des jeunes. Il est vrai aussi que, si nous ne faisons pas un geste en faveur de ces écoles de musique, qui ont de plus en plus de peine à tourner, le report des charges se fera sur les familles. Je crois que nous avons là un rôle à jouer et un signe clair à donner.

C'est la raison pour laquelle nous préconisons l'acceptation immédiate de cette motion. Certes, si nous devons en discuter encore pendant des heures à la commission des arts et de la culture, nous le ferons, mais nous préférierions pouvoir montrer dès ce soir notre soutien à l'égard des écoles de musique.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Les considérants de la motion M-601 sont importants. Je ne qualifierai peut-être pas la question de vitale, mais l'éducation musicale est fondamentale à Genève. A mon sens, nous devrions étudier cet objet d'un peu plus près en commission des arts et de la culture; je ne crois pas que nous ayons besoin de beaucoup de temps pour cela, il suffit de nous y atteler assez rapidement. Il est vrai qu'il y a urgence, mais je crois que le Conseil municipal ne peut se passer d'un examen de la motion M-601 en commission, où il pourra l'analyser en détail et voir de quoi il en retourne avant de se déterminer. Nous demandons donc le renvoi de cet objet à la commission des arts et de la culture.

**M. Guy Jousson** (T). Je voudrais juste dire que le Parti du travail a décidé de renvoyer directement la motion M-601 au Conseil administratif.

**M. Alexis Barbey** (L). Je prends la parole afin d'explicitier le soutien des libéraux au renvoi de la motion M-601 à la commission des arts et de la culture. Nous pensions que celui-ci serait acquis avec une large majorité, c'est pourquoi nous ne nous sommes pas expliqués davantage tout à l'heure.

Pour nous, ce sujet est important et mérite discussion. Il s'agit de l'application de règlements qui peut varier, et il vaut la peine de prendre en considération cette dimension de la question. Aux problèmes déjà mentionnés dans le texte de la motion s'ajoute celui de l'accessibilité des locaux dans les écoles, notamment les semaines qui précèdent les vacances scolaires. Nous aimerions aborder ce point par le biais d'un amendement que nous réservions pour le travail de commission. C'est pourquoi le groupe libéral insiste pour que cet objet soit renvoyé en commission – et non pas directement au Conseil administratif.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

**Le président.** Celles et ceux qui souhaitent le renvoi de cette motion à la commission des arts et de la culture voteront oui, celles et ceux qui souhaitent son acceptation immédiate et son renvoi au Conseil administratif voteront non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 38 oui contre 19 non (1 abstention).

1466

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2006 (matin)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

### **11. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

### **12. Interpellations.**

Néant.

### **13. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 9 h 35.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . . 1434
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . . 1434
3. Prestation de serment de M. Richard North, remplaçant M. Jean-Pierre Oetiker, conseiller municipal démissionnaire . . . . . 1437
4. Election de quatre représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration des Services industriels de Genève (Constitution de la République et canton de Genève, art. 159, al. 1, lettre c) (RCM, art. 129, lettre A) . . . . . 1438
5. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 20 mars 2006, intitulée: «... 4, 5, 6, nous collerons nos affiches!» (M-167) . . . . . 1445
6. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005, intitulée: «Affichages des délibérations, actes et avis officiels du Conseil municipal: qu'en est-il?» (M-183) . . . . . 1447
7. Réponse du Conseil administratif à la motion de M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Hélène Ecuyer, MM. Damien Sidler, Paul Oberson, Jacques François, Bernard Paillard et Guy Jousson, acceptée par le Conseil municipal le 20 mars 2006, intitulée: «La guerre des affiches n'aura pas lieu» (M-204) . . . . . 1448
8. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 20 mars 2006, intitulée: «A tort et à travers (panneaux d'affichage publicitaires)» (M-300) . . . . . 1449
9. Motion du 15 février 2006 de M<sup>me</sup> Véronique Elefant-Yanni: «Des stations de vélos en libre-service» (M-600) . . . . . 1452
10. Motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Marc Dalphin, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Vera Figurek, M. François Gillioz, M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb, MM. Pascal Rubeli, Jean-Charles Lathion, Jean-

Marc Froidevaux, M <sup>mes</sup> Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Vincent Schaller, Gérard Deshusses, Thierry Piguet, Guy Dossan et M <sup>me</sup> Annina Pfund: «Pour une prise en charge équitable des frais des locaux des écoles de musique officielles genevoises» (M-601).....	1461
11. Propositions des conseillers municipaux .....	1466
12. Interpellations .....	1466
13. Questions écrites .....	1466

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*